

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020 – 9h30 PAR VISIOCONFÉRENCE
PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 JUIN ET DU 22 JUIN 2020**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Dépôt- Rapport de la mairesse concernant les faits saillants des états financiers au 31 décembre 2019
 - 6.2 Résolution – Approbation de la dépense en lien avec l'achat d'ordinateurs
 - 6.3 Résolution- Acceptation de l'offre de services de l'UMQ pour l'accompagnement lors de l'exercice de maintien de l'équité salariale
 - 6.4 Résolution – Demande à la MRC d'Antoine-Labelle en lien avec la fin des services de Communautel
 - 6.5 Résolution – Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
 - 6.6 Résolution – Demande de report de la date limite de traitement des demandes de révision
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1 Résolution – Annulation du contrat de François Miljour pour une remorque à Bascule
 - 10.2 Résolution – Octroi d'un contrat pour l'achat d'une remorque à bascule
 - 10.3 Résolution – Approbation de la dépense en lien avec la formation de l'équipe de voirie en santé et sécurité sur les chantiers
 - 10.4 Résolution – Octroi du contrat pour des fermes de toit pour un abri permanent de sel de déglçage
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
12. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 12.1 Dépôt et présentation – Règlement sur les dérogations mineures des règlements d'urbanisme
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Veillez prendre note que cet ordre du jour est un projet et que la Municipalité de La Macaza et le conseil municipal se gardent le droit d'ajouter, de modifier ou de supprimer des sujets déjà inscrits, sans avertissement, et ce, jusqu'à l'ouverture de la séance.
